



Impasse Pièce St-Avid
BP 63 - 19002 Tulle Cedex
Tél. 05 55 26 79 33
e.mail : voilco-aster@wanadoo.fr
www.voilco-aster.fr

Séjours de Vacances 2020

Protocole sanitaire Saint Priest de Gimel

Information aux parents et responsables

Tulle, le 22 juin 2020,

Mesdames, Messieurs,

Les équipes de Voilco-Aster auront le plaisir d'accueillir votre enfant en colo cet été.

Le respect de la sécurité physique, morale et affective est le fondement du vivre ensemble à Voilco-Aster.

Les séjours seront donc organisés en suivant les consignes et recommandations du Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse que vous trouverez ici :

https://www.voilco-aster.fr/wp-content/uploads/2020/06/Protocole-sanitaire-accueils-collectifs-de-mineurs-avec-hebergement_22juin.pdf

1. Principes généraux

L'organisation de la vie quotidienne et des activités tiendra compte de l'ensemble des mesures détaillées dans le document ci-dessous, en particulier :

- Le respect des gestes barrière et de la distanciation physique par les parents, enfants et encadrants lors de l'arrivée et du départ du séjour.
- Le respect des gestes barrière et de la distanciation physique par les enfants et encadrants durant le séjour de l'enfant.
- La limitation de l'effectif global du séjour.
- Le principe de constitution de sous-groupes dans les temps d'activité et de la vie quotidienne.
- La limitation dans la mesure du possible de la taille des groupes.
- Le nettoyage et la désinfection quotidienne de l'ensemble des surfaces et locaux.

2. Mesures concernant les parents / responsables légaux

Voici les mesures qui vous concernent plus directement :

- Vous êtes invités à prendre la température de votre enfant avant le séjour. En cas de symptômes ou de fièvre (38,0°C), l'enfant ne pourra pas prendre part au séjour.
- Arrivée : respect de la distanciation physique et des gestes barrière, port du masque obligatoire pour les adultes. Une heure d'arrivée vous sera proposée entre 9H et 11H.
- Départ : respect de la distanciation physique et des gestes barrière, port du masque obligatoire pour les adultes. Une heure de départ vous sera proposée entre 16H et 18H.

3. Règles et conditions d'organisation du séjour

3.1. Suivi sanitaire

Sous l'autorité du directeur du séjour, la personne chargée du suivi sanitaire est désignée « référente covid-19 ».

Il s'agit d'une animatrice qualifiée en premiers secours (PSC 1) qui formalise et est chargée de la diffusion des règles de prévention contre la transmission du virus respectant les recommandations du HCSP du 27 mai 2020 « relatif aux mesures barrières et de distanciation physique dans les lieux d'hébergement collectif en prévision de leur réouverture dans le contexte de la pandémie Covid-19 (hors restauration et équipements annexes) ». Ces règles prévoient la détection et la gestion de la survenue d'un cas suspecté ou avéré de la Covid-19.

3.2. Nettoyage et désinfection

Le nettoyage approfondi des locaux d'activités, d'hébergement et de restauration sera effectué préalablement à l'ouverture.

Le nettoyage et la désinfection de l'ensemble des surfaces et locaux sont effectués quotidiennement.

Les sanitaires sont nettoyés et désinfectés deux fois par jour.

Le matériel utilisé en activité sera désinfecté quotidiennement.

L'ensemble des locaux sera aéré deux fois par jour.

3.3. Effectif maximum dans les locaux

Un affichage de l'effectif maximum sera effectué dans chaque pièce.

Le centre de vacances ayant une capacité maximale de 64 enfants, les conditions d'accueil permettront de respecter sans difficulté la distanciation physique pour un groupe de 16 mineurs.

Lieu	Effectif maximum
Bâtiment annexe – salle d'activité 1	20
Bâtiment annexe – salle d'activité 2	20
Bâtiment annexe – Atelier	6
Bâtiment principal – Salle animateurs	6
Bâtiment principal – Réserve alimentaire	1
Bâtiment principal – Réfectoire	70
Bâtiment principal – Cuisine	2
Bâtiment principal – Plonge	2
Bâtiment principal – Douches et sanitaires	5
Bâtiment principal – Chambres	4

3.4. Lavage des mains

Les enfants et adultes se laveront très régulièrement les mains avec eau et savon. Plusieurs points d'eau sont accessibles dans le centre

Une solution hydro alcoolique sera utilisée en cas d'impossibilité d'accéder à un point d'eau, notamment lors des activités extérieures.

3.5. Port du masque

Le port du masque est obligatoire pour les encadrants lorsque la distanciation physique n'est pas possible.

Le port du masque n'est pas requis pour les mineurs sauf lorsqu'ils présentent des symptômes d'infection à la covid-19.

Le port du masque est obligatoire pour les mineurs de plus de 11 ans lors des déplacements (vers le point de restauration, les salles d'activités, en sortie, etc.).

Les masques sont fournis par l'association.

3.6. Linge des enfants

Chaque enfant devra disposer d'un sac individuel pouvant contenir son linge sale.

Il n'y aura pas de lavage du linge, hors accident.

3.7. Hébergement

Une distance de 1 mètre entre chaque lit sera respectée.

L'utilisation en simultané des deux couchettes d'un lit superposé sera possible, à condition que les mineurs y soient couchés tête-bêche.

Chaque enfant disposera de linge de lit et d'une couverture propre en début de séjour.

3.8. Restauration

Le petit déjeuner sera échelonné sur 1 heure afin d'éviter les regroupements et de maintenir la distanciation physique.

Les repas de midi et du soir se dérouleront en extérieur dès que possible.

Si la météo est défavorable, l'espace de restauration intérieur sera aménagé de façon à prévoir une distance de 1 mètre entre chaque table.

Un nettoyage des sols et des surfaces des espaces de restauration sera réalisé une fois par jour. Pour les tables, le nettoyage désinfectant sera réalisé après chaque service.

3.9. Activités

La grande majorité des activités seront organisés par groupe de 16 mineurs maximum.

Des activités en grand groupe seront organisées, en privilégiant au maximum les espaces de plein air.

Activités spécifiques	Mesures
Canoë-kayak Voile	Distance obligatoire de 1M entre les participants. Équipement individuel dédié : gilet de sauvetage, combinaison, k-way, chaussures d'eau.
Mini-camps avec nuit sous tente	Groupe de 16 enfants maximum et 3 animateurs.trices. Tentes : 2 enfants par tente avec 1 mètre entre chaque couchage, tête bêche. Gourde individuelle.

3.10. Vie quotidienne

De nombreux temps de vie quotidienne émaillent la journée. Le principe sera de fonctionner en sous-groupes pour éviter les grands regroupements.

Temps spécifiques	Mesures
Toilette et lavage de dents	Temps échelonné par sous-groupe.
Forum et regroupements en grand groupe	Favoriser au maximum les regroupements en plein air en respectant la distanciation physique.
Bordée mise de table	Lavage des mains avant et proximité immédiate d'un.e animateur.trice pour s'assurer du respect des gestes barrière
Temps calme	A l'extérieur si possible. 2 salles d'activité sont disponibles si besoin.
Douches	Sanitaires et douches sont dédiés pour chaque sexe.
Bordée préparation des repas	Lavage des mains avant et port du masque pour les plus de 11 ans.

3.11. Transports

Les mineurs arrivent à Saint Priest de Gimel accompagnés par leurs parents ou responsables légaux.

Durant le séjour, le transport de mineur sera effectué dans des véhicules de l'association qui seront désinfectés avant et après chaque utilisation.

Le port du masque sera obligatoire pour les encadrants et pour les mineurs de plus de 11 ans.

4. En cas de suspicion ou de cas avéré de covid-19 durant le séjour

Le suivi de la santé de chaque enfant est effectué par la personne chargée du suivi, « référente covid-19 », en lien avec le médecin généraliste à proximité du centre et le médecin régulateur.

En cas de suspicion ou de cas avéré de covid-19 chez un enfant, une prise de température sera effectuée. L'isolement de cet enfant sera effectué en tenant compte des gestes barrière mais aussi de sa sécurité affective. C'est pourquoi la personne référente accompagnera cet enfant tout au long de la prise en charge médicale. Les parents ou responsables légaux seront avertis et ils devront venir chercher leur enfant

Tout symptôme évocateur chez un encadrant donnera lieu à son isolement puis à un retour à son domicile.

La désinfection des salles et des matériels utilisés par le mineur ou l'encadrant devront être effectués selon les prescriptions qui seront définies par les autorités sanitaires.

Le projet pédagogique de chaque séjour tiendra compte de ces mesures et sera mis à disposition des parents sur le blog des séjours de vacances.

L'ensemble de l'équipe reste à votre disposition pour toute question sur l'organisation du séjour.

Bien cordialement,

Les équipes de Voilco-Aster